



Que se passe-t-il à Feigères ?

Bulletin de janvier 2023 • N°01

VŒUX DE M^{me} LE MAIRE



Chers Feigérois et Feigéroises,

Après trois années sans possibilité de se rassembler pour fêter le début d'une nouvelle année, j'ai eu le plaisir de vous accueillir le 5 janvier dernier pour célébrer 2023 comme il se doit.

Ce fut ainsi l'occasion de vous résumer succinctement ces trois années écoulées et de vous tenir informer des projets à venir.

Après une élection en mars 2020 et une installation du Conseil municipal en mai de la même année, nous avons eu à cœur de nous retrousser rapidement les manches et de nous mettre au travail. Tout en gérant l'état de crise sanitaire, la voie verte a vu le jour (le dossier est en cours de clôture), l'étage de la mairie s'est transformé en salle de réunions et de travail afin de créer un pôle administratif au rez-de-chaussée et un pôle élus à l'étage (je vous encourage à visiter ces nouveaux locaux lors de vos venues en mairie), la voirie de Malchamps a subi un réaménagement grandement nécessaire qui plaît à certains et moins à d'autres, mais comme l'ensemble des projets quels qu'ils soient ! Comme l'a dit Peter Drucker : « *la meilleure manière de vivre l'avenir, c'est de le créer.* »

Comme vous l'avez certainement lu dans nos bulletins d'information mensuels, la commune, via l'EPF (Établissement public foncier), s'est portée acquéreur des maisons Rey, Meyer et Jacquemoud, qui nous permettront de réaliser de nouveaux projets, à plus ou moins long terme.

Il nous reste encore du pain sur la planche. 2023 sera l'occasion :

- de faire une cure de rajeunissement de notre site internet qui en a grand besoin,
- d'aménager un parking et de créer un chemin piétonnier pour améliorer la déserte devant l'école,
- un état des lieux de l'église est en cours de réalisation en collaboration avec le CAUE, pour nous permettre d'évaluer les travaux nécessaires à l'entretien du bâtiment et ainsi évaluer le budget relatif,
- une réorganisation des services périscolaires est en cours de réflexion pour la rentrée prochaine au vu de la difficulté à recruter et de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis ; cette réorganisation est grandement nécessaire. Nous verrons certainement l'arrivée d'une classe supplémentaire.

À moyen terme : la salle des fêtes devrait être agrandie ; un projet d'appartements partagés, avec accueil petite enfance, salles et parc multigénérationnel est en phase d'élaboration ; le projet commun d'une

maison de santé se peaufine avec les communes voisines de Présilly, Neydens et Archamps.

Pour faire le lien avec notre bulletin de décembre, je dirais que si j'avais dû écrire ma lettre de maire au père Noël, je lui aurais demandé :

- De prendre soin de tous les bénévoles membres de nos associations locales qui œuvrent pour animer et rassembler les habitants. Ils donnent sans compter de leur temps et de leur énergie pour qu'il fasse bon vivre à Feigères. N'hésitez pas à les rejoindre (toutes les coordonnées sont dans l'agenda qui vous a été distribué en fin d'année).
- De soutenir les élus qui m'accompagnent dans la réalisation des projets. Eux aussi sont présents sur la commune et ont à cœur de résoudre les problèmes de chacun, tout en préservant le bien-être de tous sans inégalité ni favoritisme.
- De soutenir l'équipe enseignante avec qui nous entretenons des rapports privilégiés, constructifs et efficaces.
- De soutenir tous les corps de métier présents sur la commune, mais également au-delà, afin que chacun puisse se développer et travailler dans les meilleures conditions possibles.
- D'être attentionné envers nos agents administratifs, périscolaires et techniques qui nous aident au quotidien pour que tout tourne au mieux : que ferais-je sans mes couteaux suisses, comme je les appelle souvent, avec tout le respect dû à leur fonction ?

Ce fut ainsi l'occasion de présenter Camélia Gibert, notre nouvelle secrétaire générale, et Gaël Rekowicz qui a intégré le poste récemment créé à l'accueil.

- Enfin merci père Noël d'avoir un regard bienveillant sur tous les Feigérois, petits et grands, et leur famille afin que chacun puisse voir au moins l'un de ses souhaits pour cette nouvelle année se réaliser.

Je tiens à vous souhaiter une belle et heureuse année 2023 avec un soupçon de réussite, une bonne dose de santé et un zest de bonheur.

Myriam Grats

Les Feigérois venus nombreux ainsi que les invités dont M. Cyril Pellevat, sénateur, M. Gérard Lambert, conseiller départemental, les maires des communes environnantes et les représentants des forces de l'ordre ont ensuite partagé le traditionnel verre de l'amitié autour d'un buffet très gourmand pour célébrer cette nouvelle année.

Le Conseil municipal

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2022

FINANCES LOCALES

Partage de la taxe d'aménagement sur les ZAE au profit de la CCG

La taxe d'aménagement est un impôt local qui est perçu par les Communes, les Départements, et en Île-de-France par la Région. Elle est due lorsque sont entrepris des opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement d'un bâtiment, des installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention de l'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable. La taxe d'aménagement est aussi due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 m, y compris les combles et les caves. Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement (TA) au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Aux termes de la loi, « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ». Cette disposition s'applique de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2022. Par conséquent, afin de répondre à cette obligation, la Communauté de communes du Genevois (CCG) et ses communes membres doivent, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement (TA) communale à l'intercommunalité.

Après plusieurs échanges entre les élus et dans le cadre du débat sur le pacte financier et fiscal entre la CCG et ses communes membres, il est proposé un partage de la TA selon deux volets :

- la participation au financement des Zones d'activités économiques (ZAE), qui fait l'objet de la présente délibération
- la participation au financement des autres équipements de la CCG, laquelle fera l'objet d'une délibération courant 2023.

1^{er} volet : la participation au financement des ZAE

L'aménagement des ZAE est une compétence transférée par les Communes et désormais portée par la CCG. Dans ce cadre et conformément à la nouvelle réglementation, les élus communautaires ont délibéré le 7 novembre dernier sur un reversement par les communes de 80% du produit de la TA perçu sur les ZAE à la CCG. Afin de délibérer de manière concordante, il est donc proposé que la commune conserve 20% du produit de la TA pour effectuer les aménagements divers de compétence communale liée aux ZAE (lampadaire, trottoir...), et reverse 80% de ce produit à la CCG.

Approbation de la convention de mutualisation de la police pluricommunale

Il a été décidé lors du Comité de pilotage du service, composé des maires et des DGS des communes partenaires, d'avancer le renouvellement au 1^{er} janvier 2023. Les évolutions de l'organisation du service, notamment le recrutement d'une assistante administrative à 100%, du volume et du type d'interventions souhaités par les Communes et les difficultés à recruter, rendent nécessaire de travailler différemment afin d'apporter le

meilleur service possible à la population du territoire ainsi qu'un rendu et une évaluation plus efficaces de l'activité auprès des élus.

À cette fin, les principes suivants ont été présentés et adoptés au Comité de pilotage du 28 juin 2022 :

La clé de répartition financière est calculée chaque année sur la base du Compte administratif de l'année n-1. Un coût horaire était rapporté à un forfait d'heures alloué à une Commune. La nouvelle clé de répartition sera répartie en pourcentage de l'activité du service. Ce pourcentage est défini à partir d'une estimation de « volume horaire utile » par les élus et le chef de service selon les projets des Communes. Cette répartition permettra de lisser le volume d'heures alloué par Commune sur l'année, ainsi les agents et le chef de service pourront se concentrer sur des actions liées aux problématiques du territoire sans avoir à calculer quotidiennement le temps passé sur chaque Commune et facilitera les opérations nécessitant plus d'agents (opérations « coup de poing » sur un sujet, radar...). Ce pourcentage sera revu en cas d'événements ou nouveaux services récurrents sur une Commune impactant fortement les pourcentages définis. Un bilan annuel sera également établi pour déterminer si le volume d'heures allouées correspond au pourcentage.

Des comptes rendus d'activités réguliers seront produits comportant des indicateurs communs, mais aussi propres à chaque Commune. Ces indicateurs permettront de mieux définir les missions de la Police pluricommunale, de mieux informer les élus et la population sur les actions mises en place et les résultats obtenus.

Ces modifications vont dans le sens du développement de l'appartenance à un territoire et le besoin de communiquer cette appartenance à la population. D'ailleurs, depuis la dernière convention, le logo de la Police pluricommunale du Salève a été finalisé, mis en production et présent dorénavant sur les uniformes et les véhicules de service.

COMMANDE PUBLIQUE

Attribution du marché des Assurances

Madame le Maire rappelle que les contrats d'assurance des collectivités sont des marchés publics. Ainsi, l'obligation est-elle faite aux collectivités de remettre régulièrement en concurrence leurs contrats en respectant le formalisme imposé par la réglementation des marchés publics.

Les contrats d'assurance de la Commune arrivant à échéance à la date du 31/12/2022, il convient de les renouveler, c'est pourquoi il a été décidé de lancer une consultation publique.

Les contrats actuels recouvrent les risques suivants :

- LOT 1 Dommages aux biens
- LOT 2 Flotte automobile
- LOT 3 Responsabilités civiles
- LOT 4 Protection juridique.

Le Conseil municipal devra attribuer les marchés ci-dessus pour les années 2023 à 2026.

Vos élus vous informent

LES TRAVAUX D'ÉLÉGAGE PAR ENEDIS

Dans le cadre du programme d'élagage à proximité des lignes haute tension, l'entreprise Cabanel mandatée par Enedis pour l'entretien des réseaux interviendra sur la commune pour remettre la végétation à une distance de 5 mètres de part et d'autre de la ligne.

QUE DEVIENNENT LES BOIS COUPÉS ?

- **Le propriétaire de la parcelle** reste propriétaire des bois coupés. Les branches coupées restent sur place, rangées et laissées à sa disposition. Lorsqu'un arbre est abattu, il est laissé sur place, tronc ébranché, à disposition du propriétaire. Dans les secteurs à forte densité de végétation et/ou difficiles d'accès, les bois coupés sont laissés au sol, également à disposition des propriétaires. L'élagueur doit faire un layon sous la ligne. **Laisser les bois coupés au sol a pour intérêt de freiner les repousses rapides.**
- **Si la végétation appartient au domaine public**, les produits de coupe doivent être dégagés des voies de circulation, chemins, sentiers, fossés, ruisseaux... (évacuation ou broyage).



LE FESTIVAL DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE CITOYENNE

Du 30 janvier au 5 février 2023, chaque jour une thématique pour permettre de se mettre en marche vers une transition environnementale sobre et joyeuse : les enjeux énergétiques et climatiques, la valorisation des déchets et leur impact sur l'environnement, les jeunes en transition, la gestion de la ressource en eau, les enjeux environnementaux de la mobilité et les leviers d'action. Des ateliers, conférences, projections de films, expositions, débats... Entrée gratuite. **À ne pas manquer, le samedi 4 février à partir de 14h, colloque « L'eau » et Village de la TEC.**

Plus d'infos : www.st-julien-en-genevois.fr/festival-tec



UN NOUVEL AGENT ADMINISTRATIF

À compter de ce mois de janvier, un nouvel agent est venu renforcer l'équipe administrative : il s'agit de Gaël Rekowicz en provenance de la mairie de Collonges-sous-Salève. Gaël a déjà exercé plusieurs missions dans différentes collectivités. Nous lui souhaitons la bienvenue à Feigères !

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le déploiement du Service national universel (SNU) a connu cette année un réel succès auprès des jeunes avec l'inscription d'environ 32 000 volontaires de 15 à 17 ans sur les trois périodes de séjour, février, juin et juillet 2022, dont 328 Haut-Savoyards.

Le SNU est un projet structurant plaçant les jeunes en tant qu'acteurs de leur citoyenneté en poursuivant quatre objectifs principaux : leur transmettre un socle républicain, développer une culture de l'engagement, renforcer la cohésion nationale et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Découpé en trois phases, le SNU propose aux adolescents de nationalité française, âgés de 15 à 17 ans, de participer à un séjour de cohésion de deux semaines, puis de s'investir dans une mission d'intérêt général durant 84 heures. Le troisième temps facultatif consiste en un engagement sur un dispositif de volontariat existant (service civique, volontariat européen...). Cette première étape qu'incarne le séjour de cohésion est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en collectivité, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

En 2023, trois périodes de séjour au choix sont proposées :

- du 9 au 21 avril 2023 (pendant les vacances de printemps)
- du 11 au 23 juin 2023 (réservé aux élèves scolarisés en 2^{de} générale ou technologique ou aux jeunes non scolarisés)
- du 4 au 16 juillet 2023.

Les inscriptions sont déjà ouvertes et sont à réaliser sur le site officiel du SNU : www.snu.gouv.fr qui regroupe également toutes les informations utiles.

L'équipe SNU du SDJES de Haute-Savoie est à votre disposition pour toute information complémentaire : ✉ sdjes74-snu@ac-grenoble.fr.



**TIAGO GONZALES,
UN NOUVEL ARTISAN
À FEIGÈRES**

SGG PEINTURE
POSE DE PAPIER PEINT, ENDUITS
PEINTURE & RÉNOVATION
INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

300, route de Grossaz
☎ 07 86 77 59 78



LE TRI: CE QUI A CHANGÉ DEPUIS LE 1^{er} JANVIER

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT DANS LE CONTENEUR JAUNE

TRIONS TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

Vous pouvez déposer tous vos papiers et emballages sans exception dans le conteneur ou le bac de tri.

1

**C'EST UN PAPIER
OU UN EMBALLAGE ?**
DANS LE BAC
DE TRI.

2

**INUTILE
DE LAVER L'EMBALLAGE.**
IL SUFFIT DE
BIEN LE VIDER.

3

**DÉPOSEZ VOS
EMBALLAGES
SÉPARÉS LES UNS
DES AUTRES DANS
LE BAC ET SANS SAC.**

À TRIER

**TOUS LES
PAPIERS
ET TOUS LES
EMBALLAGES**



Journaux
et magazines



Prospectus
et catalogues



Courriers, enveloppes
et autres papiers



Emballages en plastique



Emballages en papier et carton



Emballages en métal



À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER



Ordures ménagères



Objets en plastique



Vaisselle cassée



Tissus sanitaires



AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères (OM) est assurée par la Communauté de communes du Genevois. Concernant l'ensemble des communes du Genevois, les collectes relèvent d'un calendrier hebdomadaire. **Notre commune bénéficie d'une collecte le mardi et le mercredi pour l'ensemble du territoire**; ces dates sont déplacées en cas de jours fériés.

Dans le but d'améliorer et d'optimiser ce service et afin d'en réduire les coûts, en collaboration avec le service OM de la CCG, **les élus ont lancé**

une étude visant à mettre en place des containers, supprimant ainsi la collecte individuelle. Ces nouveaux équipements se feront secteur par secteur en fonction des solutions retenues. Bien évidemment, une communication sur le déroulé de ces opérations vous parviendra tant à titre privé que collectif, dans les pages du *Que se passe-t-il à Feigères ?* Le but fixé est que, fin 2023, Feigères bénéficie de ces aménagements par containers regroupant ainsi un secteur.

Christian Defago, pour la commission Voirie

La vie associative et les événements

LE MARCHÉ ARTISANAL ET GOURMAND

Le Marché artisanal et gourmand s'est tenu les 3 et 4 décembre derniers à la salle polyvalente. Déjà la septième édition et quel succès.

Vous êtes chaque année plus nombreux à venir rendre visite à nos exposants, à notre plus grande satisfaction. Vos participations nous ont permis de reverser la somme de 2 400 € à chacune des associations : Arc-en-Ciel à Saint-Julien et Alfaa (Ville-la-Grand et Beaumont).

Nous remercions vivement la mairie de Feigères pour le prêt de la salle polyvalente sans quoi le marché ne pourrait avoir lieu, ainsi que les agents techniques qui nous donnent un grand coup de main. Merci également à tous les bénévoles qui nous ont prêté main-forte. Au plaisir de vous voir l'an prochain.

Catherine, Chantal, Laurence, Murielle et Sylvie.



LA CRÈCHE VIVANTE

Pendant la musique d'ouverture, les anges virvoltent à travers l'église, Marie et Joseph cherchent leur chemin à travers les couloirs, et les bergers rentrent leurs troupeaux. C'est ainsi qu'a commencé la crèche vivante mise en scène par onze enfants de 4 et 10 ans, les 15 et 22 décembre à Feigères.

Depuis les vacances de novembre, parents et enfants se sont retrouvés plusieurs fois pour mettre leurs idées en commun et pour répéter les rôles. Les enfants n'ont pas dû parler car une narratrice racontait l'histoire de la naissance d'après l'évangéliste Luc, adaptée aux enfants. Le fait de ne pas devoir parler a motivé surtout les petits à participer. Les familles venaient du chef-lieu, de Malchamp et d'Agnellu, et même du moulin Desbornes car la famille irlandaise qui a acheté le moulin a « fourni » trois garçons dont Joseph. Belle occasion de les accueillir au village !

Gérard Messerli et René Cusin n'ont pas hésité une minute pour construire les auberges, l'étable et la bergerie. André Belleraud a fabriqué la mangeoire, Laurent Fournier s'est occupé de l'électricité, Philippe Fleith des

lumières et Pierre Cadoux du son : on entendait non seulement le cri du nouveau-né et une berceuse pendant que Marie berçait son petit, mais aussi les moutons dans la bergerie et le gloria des anges. Odile Vuagnat a donné de précieuses idées pour la mise en scène et a contribué comme donatrice de grands moutons et d'une vache en peluche de la grandeur d'un veau qui finissent tranquillement leur vie sur son grenier. Quelle chance de trouver autant de personnes prêtes à aider dans un seul village ! L'enthousiasme de chacun et la joie des enfants ont contribué à créer un spectacle plein d'émotions. L'église a été remplie deux fois, le public étaient des enfants, leurs parents mais aussi beaucoup de grands-parents et des curieux, venus pas seulement de Feigères, mais également de Saint-Julien et des alentours.

Un grand merci à tous ceux qui ont aidé et tous ceux qui sont venus, et – peut-être – à Noël prochain !

Barbara Fleith



La vie associative et les événements

DÉCORATIONS DE NOËL

Pour animer la commune le temps des fêtes de fin d'année, Christine et Elisabeth, Atsem à l'école, ont peint une dizaine de panneaux. Elles ont créé, en collaboration avec les agents techniques, une ribambelle de lutins en bois coloré, bonnet enfoncé jusqu'au nez!

Les écoliers n'ont pu que très peu profiter de ceux installés sur le grillage de l'école. En effet, durant les vacances de Noël, des vandales ont arraché les figurines puis les ont cassées en morceaux pour enfin les jeter sur le toit nord de la salle polyvalente.

Dominique Montibert



IL ÉTAIT UNE FOIS FEIGÈRES...

Quel est le regard que vous portez sur la commune? L'idée : utiliser vos clichés pour enrichir les divers supports de communication, notamment le futur site internet de notre commune, afin de mettre en lumière notre village!

Alors, Feigérois, Feigéroises, vous êtes appelés à faire du tri dans vos smartphones, appareils photos, ordinateurs afin de nous faire parvenir vos photos de paysages, de lieux, d'ambiance... Celles retraçant le quotidien, la vie de la commune au travers des générations passées sont aussi les bienvenues! À vos tiroirs, armoires et autres greniers...

Seule contrainte, nous fournir un format numérique de qualité et votre accord pour leur utilisation sur nos divers supports de communication.

Laurence Megevand



ÉTAT CIVIL

• DÉCÈS •

Marguerite Simonin,

le 23 décembre 2022, à Bourgoin-Jallieu

Rémi Bonnefoy, le 11 janvier 2023, à Feigères

Toutes nos condoléances à leur famille.

• BIENVENUE À •

Théo Bocquet, né le 13 décembre 2022,

au foyer de Florianne Raphin et Sébastien Bocquet,
allée du Léman

Toutes nos félicitations.

• MARIAGE •

Amina Aouadja et Sylvain Pionchon,

le samedi 7 janvier 2023, domiciliés route de Grossaz

Tous nos vœux de bonheur.

CARNAVAL À FEIGÈRES

Feigères Activ' a le plaisir de vous convier au carnaval de Feigères qui aura lieu cette année le 25 février 2023.

Toujours en collaboration avec l'école, ce sont les pays du monde entier qui seront à l'honneur pour cette édition! Chars, cortège, musique, crêpes et vin chaud seront de la partie! Venez nombreux défiler avec nous, accompagnez les musiciens avec vos ustensiles et percussions.

Départ à 10h30 sur le parking en face de la salle polyvalente.

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612

74166 Feigères Cedex

Tél. 04 50 49 24 60 • mairie@feigeres74.fr

www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h /

Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication:
Myriam Grats
Rédacteur en chef:
Éric Collomb